

1. Le programme en bref

Le Conseil de la culture de l'Estrie propose un programme de compagnonnage à tout-e artiste estrien-ne qui désire être accompagné-e par un-e artiste mentor pour développer ou approfondir un projet de création dans l'une des disciplines suivantes : arts du cirque, arts médiatiques, arts visuels, arts multidisciplinaires, chanson, danse, littérature, conte, métiers d'art, musique et théâtre.

Ce programme s'adresse aux artistes de l'Estrie déjà engagé-e-s dans une démarche de recherche et d'expérimentation et ayant présenté une expérience pertinente en public, ainsi qu'aux artistes professionnel-le-s qui désirent soutenir, par leur expérience, d'autres artistes en recherche de perfectionnement.

Le programme est offert dans le but de soutenir la démarche artistique, d'approfondir les connaissances techniques et la pensée critique à travers un projet de création ou de diffusion. D'une durée variable (entre 4 et 7 mois), ce programme peut se terminer par une présentation publique du travail, mais ce n'est pas obligatoire. La date limite d'envoi du formulaire électronique, des quatre textes demandés et des documents d'appui est **le dimanche 23 août 2020**.

Ce projet de compagnonnage devra être réalisé d'ici le 31 mars 2021.

2. Critères d'admissibilité* pour le compagnon ou la compagne apprenti-e

***Il n'est pas nécessaire de connaître un compagnon ou une compagne maître pour déposer votre candidature.**

- Résider en Estrie.
- Être âgé-e d'au moins 18 ans.
- Faire état d'une pratique artistique établie ayant besoin d'un perfectionnement.
- Détenir une formation professionnelle en art ou une expérience équivalente.
- Avoir un projet de création ou de diffusion.

3. Renseignements supplémentaires et conditions générales

- Le compagnon ou la compagne apprenti-e devra acquitter les frais d'inscription (500 \$ pour le programme long de 7 mois et 250 \$ pour le programme court).
- Le compagnon ou la compagne apprenti-e pourra déposer une demande de remboursement de dépenses admissibles en matériel ou en services pouvant atteindre 80 % jusqu'à concurrence de 800 \$ (**ce montant ne peut servir pour des frais de création**).
- Le compagnon ou la compagne maître recevra des honoraires pour l'ensemble de sa participation (2000 \$ pour le programme long et 1000 \$ pour le programme court).
- Les demandes incomplètes ou celles reçues après la date limite de mise en candidature ne sont pas admissibles.
- Les dossiers de candidature sont évalués par un jury impartial qui ne fournira pas de commentaires sur les résultats de sélection.

3. Renseignements supplémentaires et conditions générales (suite)

➤ **Les compagnes ou compagnons devront :**

- S'inspirer des conditions de formation proposées par le Conseil de la culture de l'Estrie.
- Respecter les objectifs et la durée du compagnonnage.
- Participer à huit heures de rencontre en moyenne par mois pendant la durée du compagnonnage.
- S'engager à participer à trois rencontres avec la responsable du projet au Conseil de la culture de l'Estrie.
- S'engager à compléter et à remettre le formulaire d'évaluation à la fin du projet.

➤ **Le compagnon ou la compagne maître s'engage :**

- À collaborer avec l'apprenti·e et à le ou la superviser dans le développement du plan d'action de son projet.
- À accompagner et à conseiller l'apprenti·e dans les différentes étapes de son projet de création.
- À préparer les rencontres afin de soutenir activement le travail de recherche de l'apprenti·e.

➤ **Le compagnon ou la compagne apprenti·e s'engage :**

- À travailler sur son projet avec l'appui du compagnon ou de la compagne maître.
- À s'acquitter des frais d'inscription si sa candidature est retenue.

4. Dépôt des candidatures

La date limite d'envoi du formulaire électronique, des trois textes demandés et des documents d'appui est **le dimanche 23 août 2020**.

5. QUATRE textes à soumettre pour l'analyse de votre dossier, par courriel UNIQUEMENT

- Une **présentation** de l'artiste ou du collectif d'artistes (démarche artistique). (1 page maximum)
- Un **résumé** de votre projet de création. Le projet doit répondre aux critères suivants : originalité, innovation, expérimentation et exploration. (1 page maximum)
- Un **texte** qui décrit les compétences que vous souhaitez développer tout au long du programme de compagnonnage (gestion de carrière, acquisition de compétence disciplinaire, développement d'outils de création, diffusion, NTI....) avec votre compagnon ou compagne maître. Dans quels éléments de votre projet de création le compagnon ou la compagne maître pourrait vous accompagner? (1 page maximum)
- Une **proposition d'échéancier/plan d'action** : identifier les grandes étapes de votre projet de compagnonnage ([merci d'utiliser ce document pour remplir cette partie](#))

6. Documents d'appui à envoyer, par courriel UNIQUEMENT

Important : le matériel proposé doit être pertinent et en lien direct avec le projet présenté.

- CV artistique** du compagnon ou de la compagne apprenti-e (vous) ET (le cas échéant) celui du compagnon ou de la compagne maître, en format PDF.
- Autres documents d'appui** (portfolio, photos, lettres d'appui, articles de presse, site Web, extrait d'œuvre...)
- Une liste des documents d'appui que vous envoyez**

7. Consignes pour l'envoi des documents par courriel

- UN SEUL envoi courriel pour vos quatre textes et vos documents d'appui
- Chaque envoi courriel EST DÉFINITIF et il ne sera pas possible d'apporter des corrections ou de changer des documents par la suite.
- Vos textes et documents d'appui doivent être envoyés à [Sarah Lamarche](#).

Des questions sur cet appel de candidatures?

Communiquez avec Sarah Lamarche par courriel à sarah.lamarche@cultureestrie.org.

Pour accéder au formulaire d'inscription, cliquez sur : [Inscription](#)

Avec la participation financière de:

